

Recommandations du Commissaire	Réponse de la gestion	Statut d'avancement	Commentaires / Progrès	Échéancier
<p>Le commissaire en équité et droits de la personne recommande à la direction de l'éducation de commander une révision complète de la mise en œuvre du programme-cadre ALF dans les écoles du CEPEO.</p> <p>Le commissaire recommande que la révision commandée par la direction de l'éducation contienne un cadre d'évaluation permettant de pister l'efficacité de l'impact du programme sur le développement des compétences langagières des élèves qui bénéficient du programme.</p>	Recommandations retenues	En cours	<p>Un audit interne, amorcé en mai 2022, est toujours en cours. Toutes les écoles élémentaires et secondaires seront auditées d'ici juin 2023.</p> <p>L'audit permettra d'établir les éléments importants d'une mise en œuvre efficace des programmes et services en ALF et PANA.</p>	juin 2023
<p>Les conclusions de cette révision devront être rendues publiques afin que les parents et la communauté scolaire puissent être tenus informés des efforts du conseil scolaire.</p>	Recommandation retenue	À venir	<p>Une fois l'audit interne complété, les faits saillants seront partagés au Conseil et aux communautés scolaires.</p>	septembre 2023
<p>Le commissaire recommande que le conseil scolaire rende disponible sur son site internet un sommaire du programme-cadre ALF du ministère de l'Éducation. Le conseil scolaire doit s'assurer que ce sommaire explique les objectifs du programme, ainsi que son plan de mise en</p>	Recommandation retenue	En cours	<p>Une fois l'audit interne terminé et la révision complétée, la documentation relative aux programmes ALF et PANA sera révisée en conséquence et partagée aux parents ainsi qu'aux communautés scolaires.</p>	juin 2023

œuvre de ce programme dans les écoles du CEPEO.				
Le commissaire en équité et droits de la personne recommande que le conseil scolaire se dote d'une directive administrative qui permettra de guider les équipes-écoles dans la mise en œuvre du programme-cadre ALF et du programme-cadre PANA.	Recommandation retenue	À venir	Une directive administrative sur la mise en œuvre des programmes et services en ALF et PANA sera élaborée et mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2022-2023.	mars 2023
Le Bureau du commissaire en équité et droits de la personne recommande à la directrice de l'Éducation de commander une vérification des inscriptions des élèves inscrits aux programmes ALF et PANA afin de s'assurer que ceux-ci aient bel et bien besoin du programme. Cette vérification devra être achevée pour la rentrée scolaire 2022-2023.	Recommandation retenue	En cours	Cette recommandation est incluse dans l'audit interne qui est en cours.	juin 2023
Le Bureau du commissaire en équité et droits de la personne recommande à la direction de l'Éducation de mettre en place, dès la rentrée scolaire 2022-2023, une série de forums permettant aux parents d'élèves noirs et aux familles issues de l'immigration d'être consultés sur la perception de discrimination au CEPEO.	Recommandation retenue	Fait / En cours	Une soirée d'information sur les programmes ALF et PANA a été tenue en mai 2022. D'autres initiatives similaires seront tenues, au sein de différentes communautés, au cours de l'année scolaire 2022-2023.	année scolaire 2022-2023
Le commissaire en équité et droit de la personne recommande que le CEPEO publie sur son site internet l'ensemble des critères d'admission au programme d'appui aux nouveaux arrivants, y compris les exemptions pour les ressortissants	Recommandation retenue	En cours	Une fois l'audit interne complété, les faits saillants seront partagés au Conseil et aux communautés scolaires  L'offre du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) à un élève est basée davantage sur les besoins de l'élève que sur son pays de naissance. Toutes les informations pertinentes relatives au	juin 2023

des pays indiqués dans le cahier technique du ministère de l'Éducation.			programme seront mises à jour sur le site Internet, mais la liste des pays n'y sera pas ajoutée. La liste des pays est déterminée par le ministère de l'Éducation et sert à déterminer le financement remis à chaque conseil. Non obstant le pays de naissance d'un élève, il aura droit aux programmes et aux services dont il a besoin pour apprendre et réussir.	
Le commissaire recommande également que cette information soit communiquée aux parents chaque fois qu'un enfant est inscrit au PANA	Recommandation retenue	En cours	Une fiche d'information portant sur le Programme d'appui aux nouveaux arrivants sera partagée aux parents d'un élève nouvellement arrivé au Canada au moment de l'inscription.	automne 2023